

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

ARRÊTÉ N°2018-0064

PORTANT DELEGATIONS DE FONCTIONS

Le maire de la commune de MONFERRAN-SAVÈS,

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au maire, seul chargé de l'administration, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un ou plusieurs adjoints et, en cas d'empêchement des adjoints « ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation », à des membres du conseil municipal,

Vu les résultats des élections municipales du dimanche 23 mars 2014 et la liste des conseillers municipaux,

Vu la délibération n°44-2014 de la séance du conseil municipal du 28 mars 2014 fixant à quatre le nombre des adjoints ;

Considérant que les 4 adjoints sont titulaires de délégations de fonctions ;

Considérant que pour améliorer le fonctionnement municipal, il convient de donner délégation à monsieur Frédéric SOULES, conseiller municipal ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Frédéric SOULES, conseiller municipal, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :
GESTION DE LA SALLE DES FETES

Il exercera les fonctions suivantes :

- suivi de l'état du bâtiment et de l'entretien des locaux ;
- gestion des locations et des prêts de matériel (accueil, états des lieux, etc.) ;
- assurance du bon usage et du respect des biens.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

La signature par monsieur Frédéric SOULES des pièces et actes mentionnés ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 2018.

ARTICLE 3 : En application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU - villa Noulibos Cours LYAUTEY - B.P. 543 - 64010 PAU CEDEX ; dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressée.

Le 10 octobre 2018
Le maire, Josianne DELTEIL

Ampliations :

- Monsieur le préfet du Gers
- Madame le trésorier
- L'intéressé